

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 5 (1921)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RAMEAU DE SAPIN



JOURNAL DE VULGARISATION
DES SCIENCES NATURELLES
FONDÉ EN 1866

paraissant tous les deux mois.
II^E SÉRIE : 5^E ANNÉE. - N° 2.
Neuchâtel, le 1^{er} Mars 1921.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.
Abonnement : Fr. 2.50 pour la Suisse et Fr. 3. pour l'étranger; pris dans les Bureaux de Poste: Fr. 2.60 pour la Suisse, Fr. 3.50 pour l'étranger.

MAMMIFÈRES RARES

En parcourant le « Bulletin de la Soc. des Sciences naturelles de Soleure (1915 - 1919) », nous avons été intéressé par la lecture d'une note, due à la plume de M. le D^r Greppin, sur la capture d'une genette, en 1919, dans le canton de Soleure. Nous en extrayons quelques passages pour nos lecteurs, en les faisant suivre de notes succinctes concernant deux autres animaux peu communs.

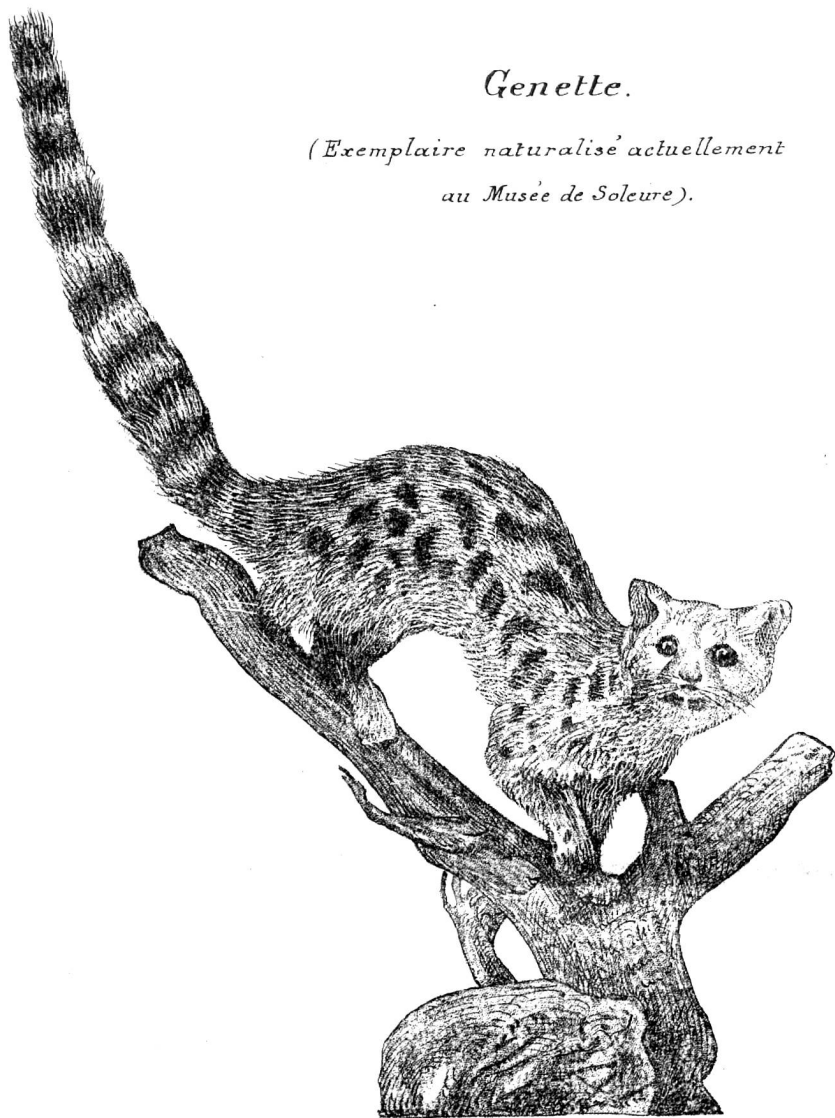
1. La Genette de France.

Genetta genetta vulgaris, Lesson.

À la mi-Janvier 1919, un agriculteur de Saupersdorf (Soleure), M. Beat Brunner, remarquait sur la neige, au-dessus du « Hohl », sur les pentes du Sonnenberg (nom du flanc Sud de la chaîne du Brolstberg-Breitenberg, au Nord de Saupersdorf et d'Aedermannsdorf, c'est-à-dire au Droit du Val de Balsthal (Dict. géograph. de la Suisse), les traces d'un animal à lui inconnu. Quelques jours après, dans la grange du Hohl (666 m.), on soupçonna la présence d'un destructeur de souris; un coq, quatre poules et des œufs disparurent. M. Brunner tendit, dans un vieux tonneau ayant servi de pondoir à ses poules, un piège à baoule, dans lequel le voleur fut pris par le cou et étranglé. M. le D^r Greppin au Rosegg fut averti de cette capture étrange; on lui demandait s'il était possible qu'il y eût croisement entre le chat domestique et la fouine, tout en donnant la description de l'animal. M. le D^r Greppin comprit de suite que ce devait être une genette, malgré que ce carnivore ait un habitat plutôt méridional.

Genette.

(Exemplaire naturalisé actuellement
au Musée de Soleure).



Ce carnassier fut montré pendant quelques jours dans une pinte à Saupersdorf et, grâce au froid persistant, il parvint entre les mains de M. le D^r Greppin, le 18 Février, encore en assez bon état pour être naturalisé. (Actuellement la dépouille très bien montée est exposée au Musée de Soleure). M. Max Diebold, préparateur à Aarau, déclara que cette genette avait une belle fourrure, était grasse, que son estomac ne contenait que 5 ou 6 balles d'avoine, tandis que l'intestin était absolument vide. Sexe ♂.

(Le Musée de Soleure est redevable de ce rare spécimen à l'ordre donné par M. le commandant de la police cantonale soleuroise. Il est regrettable que cela n'ait point été le cas pour nous, lors de la dernière capture des chats sauvages dans les Gorges de l'Aare, par un garde chasse officiel.)

Dans l'ouvrage de A. Bouvier, *Les Mammifères de la France*, Paris 1891, p. 69, se trouve la note suivante : «..... il y a quelques années, à Molamboz, près Arbois (Jura), on a capturé une genette.»

Le 20 Novembre 1896, on apportait au Musée de Mulhouse une genette mâle, capturée dans un piège à martre, dans une forêt près Buchsweiler (Alsace). Pour ce pays, la genette aurait été observée près de Guebwiller, de Chann et dans le fond de la vallée de Saint-Amarin.

G. von Burg, dans la « Diana » 1910, N^o 7, p. 110, relate qu'en Février une genette a été tuée près de Boncourt et que l'animal fut envoyé à Belfort.

D'après Trouessart, la genette de France est de la taille de la fouine, mais plus élancée, à queue presque aussi longue que le corps. Le pelage est gris fauve tacheté de noir, avec la queue annelée. Les taches sont confluentes sur le dos, formant une ligne noire continue. Elle possède une glande anale odorante, mais peu profonde. Ses habitudes sont nocturnes,

elle grimpe et nage parfaitement, rampe, allongée comme un serpent, pour surprendre sa proie, qu'elle saisi d'un bond, mais rend de grands services par la destruction des rats et des souris ; elle se laisse facilement apprivoiser au point de respecter la basse-cour du maître. En France, on l'a rencontrée au Sud de la Loire et à l'Ouest du Rhône (dép. de Maine-et-Loire, de l'Allier, de Vaucluse, du Gard, etc.). Trouessart distingue cinq variétés de genettes : une en France, deux en Espagne, une aux Baléares ; la cinquième se rencontrerait au Portugal, au Maroc et en Algérie.

2. Le Vison d'Europe.

Putorius lutreola.

Cette espèce a été longtemps considérée comme une simple variété du putois commun (*P. foetidus*) ; elle s'en distingue par son pelage uniformément brun, serré, plus égal et luisant ; sa fourrure est par conséquent plus belle et plus recherchée que celle du putois. Comme signe distinctif, le vison a le ventre clair, le bord de la lèvre supérieure et le menton blanchâtres. Nos « tendeurs » distinguent 2 espèces de putois, une petite et une grande, qu'ils nomment simplement le grand putois. Nous supposons qu'il pourrait s'agir, dans ce dernier cas, du vison européen.

Vers 1910, le garde-pêche J., de la pisciculture du Bervon, prit dans une trappe un carnivore ressemblant étonnamment à un putois de forte taille ; il vendit la peau au tanneur E., de Boudry ; ce dernier ne la reconnut point comme appartenant à un putois commun, mais la vendit bientôt avec un lot de « sauvagine ». Ayant eu l'occasion de causer de cette capture avec le garde-pêche J., nous pensions que l'animal capturé devait être un vison, malgré l'étrangeté d'une telle capture chez nous. Ayant mis sous les yeux de M. J. les « Mammifères » de Carl Vogt, ainsi que « Die Säugetiere » de Brehm, celui-ci indiqua, dans chacun des volumes, l'illustration qui correspondait, à ses yeux, à l'animal capturé, et c'était bien le vison. - A cette même époque, on captura au Val-de-Travers, le long de l'Areuse, un « grand putois » ; la description que l'on nous fit de l'animal correspond en tous points au vison.

Fatio (Faune des Vertébrés de la Suisse, Vol. I., Mammifères, p. 335) dit que von Eschudi a signalé la capture d'un vison près du lac de Brienz (F. von Eschudi, Thierleben, p. 169). L'individu naturalisé du Musée de Saussanne a été capturé, il y a environ 60 à 65 ans, dans la vallée de la Droye, près de Morat. A peu près à la même époque, on vendit à un pelletier de Saussanne un beau vison en chair, provenant de Monnaz sur Morges (Vaud). - Dans la « Diana » de Guillet 1906, N° 7, p. 94, nous lisons : « Un exemplaire du vison d'Europe (Nörx), capturé à Stein sur Rhin (Schaffhouse), se trouve au Musée d'Olten ».

Ces renseignements permettent d'admettre la possibilité, plutôt accidentelle, de cette espèce dans la partie occidentale de notre pays.

Le vison du Poitou, comme il est nommé en France, occupe dans ce pays une zone assez étroite comprenant le bassin de la Loire avec ses affluents et s'étendant en Bretagne et en Normandie. Ainsi à la mi-Août 1909, à Portbail (Dép.^t de la Manche), on capturait un vison

adulte; puis, le 29 Août 1909, à peu près au même endroit, un individu jeune ayant les pattes palmées, surtout les postérieures, ce qui est bien une caractéristique de l'espèce. Le rison se retrouve dans le Nord et l'Est de l'Europe, quoique rare; on l'a signalé au Holstein, aux environs de Lübeck (c'est le Nörz ou Nerz des Allemands), dans le Mecklembourg, le Brandebourg, le Harz, en Poméranie, en Moravie, en Galicie, en Transylvanie, en Bessarabie et en Russie.

(A suivre.)

A. M.-D.

CATALOGUE DES GROS BLOCS ERRATIQUES DE LA ZONE EXTERNE

Ses principales sources où nous avons puisé nos renseignements sont les suivantes :

Th. Rittener. - Etudes géol. des environs de St^e. Croix et Baulmes (Mat. Carte géol. de la Suisse, Liv. XIII).

J. Favre. - Description géol. des environs du Locle et de la Chaux-de-Fonds (Eclog. géol. Helv., Vol. XI, p. 369).

Jaccard. - Bull. Soc. neuch. des Sciences nat., C. XX, p. 132.

L. Rollier. - Mat. Carte géol. de la Suisse (Liv. VIII, 1^{re} supp.)

K. Strubin et M. Kaech. - Die Verbreitung der erratischen Blöcke im Basler Jura (Verhand. des Naturf. Gesell. Basel, Bd. XV, p. 465).

D^r B. Aeberhardt. - Quelques blocs erratiques intéressants de la moraine externe (Eclog. géol. Helv., Vol. VII, p. 169).

Alphonse Favre. - Rapports sur l'Etude et la Conservation des blocs erratiques.

Ses rapports d'Alphonse Favre ne m'ont été que d'un faible secours, parce que cet auteur ne distingue pas encore les deux zones. Il croyait à une glaciation unique. Puis il n'a pas toujours indiqué les dimensions des blocs qu'il signale.

Ses blocs du canton de Bâle dont MM. Strubin et Kaech ont donné une liste très complète appartiennent sans aucun doute à l'avant-dernière glaciation. Cette liste comprend 60 blocs, dont quelques-uns n'existent plus. Presque tous sont de dimensions inférieures à un mètre cube. Nous ne tiendrons pas compte du N^o 17 de la liste Strubin et Kaech, parce qu'il est indiqué comme formé de deux fragments distincts. Nous ne mentionnerons que le N^o 29, qui, d'après les dimensions données, mesure plus d'un mètre cube.

Nous n'avons pas trouvé touchant le Jura méridional de renseignements suffisants. Notre liste ne s'appliquera donc qu'à la région du Jura comprise entre St^e. Croix et Bâle, c'est-à-dire à celle qui correspond à peu près à la branche rhénane du glacier du Rhône.

On s'étonnera de ne pas trouver dans cette liste tous les blocs indiqués par Aeberhardt pour la région du Val-de-St^e. Imier. C'est que nous sommes convaincu que la plupart d'entre eux appartiennent à la zone interne et non à la zone externe, contrairement à l'opinion d'Aeberhardt. Nous reviendrons sur cette question dans un autre article.

Tout le monde sait ce qu'on entend en glaciation par la zone interne et par la zone externe. (Voir Rameau de Sapin, 1915, p. 29). Elles sont séparées par la moraine wurmienne qui longe tout le pied du Jura d'une part, du Chasseron jusqu'à Wangen sur Aar, d'autre part, du Chasseron jusqu'au Fort de l'Écluse en aval de Genève. Elle a été repérée par Du-Rosquier (Voir Rameau de Sapin, 1915, p. 21). La zone externe est donc celle où nous devons nous attendre à rencontrer uniquement le matériel du glacier de Rios, donc celui de l'avant-dernière glaciation.

Ce matériel se distingue de celui de la dernière glaciation, ou glaciation de Würm, par plusieurs circonstances, entre autres par sa rareté et par l'abondance relative des quartzites. Il est encore caractérisé par une extrême rareté des gros blocs. Nous avons cherché à dresser un catalogue de ceux qui atteignent près de 1 mètre cube ou dépassent cette dimension, d'après les travaux existants. Nous ne nous dissimulons pas tout ce que cette liste peut offrir de lacunes. Souvent les auteurs ont négligé de donner les dimensions des blocs qu'ils signalaient.

Nous n'avons aucun renseignement sur les blocs de la zone externe qui se trouvent au Sud de Sainte-Croix. De sorte que notre catalogue se rapporte exclusivement au Jura septentrional, soit à celui qui correspond à la branche rhénane du glacier du Rhône.

Voici ceux que nous avons pu relever :

- 1) Aux Granges Saccard, près de Sainte-Croix, au bord de la forêt des Hautes-Fons (1100 m. environ), un bloc de Soudingue de Valorcine de 3 mètres cubes (Saccard, Rittener).
- 2) A la Gittaz-dessus, près de Sainte-Croix (1290 m.), un bloc d'arkésine de 2 mètres cubes (Saccard).
- 3) Aux Verrières-Suisse, quartier de « sur le Crêt », au bord Nord de la route, sur la propriété de M. Arthur Michet, un bloc d'arkésine de près de 1 mètre cube (950 m.) (Marc Jacot-Guillarmod).
- 4) Aux Reprises (Chaux-de-Fonds), au Sud du Plateau de Cornu, à la lisière de la forêt s'étendant de l'Écouâne aux Reprises, à 1080 m., un bloc de 3 mètres cubes de gneiss séricitique à biotite (Voir Rameau de Sapin, 1920, p. 26).
- 5 et 6) A l'Écouâne, deux blocs de 1 mètre cube à 1098 m. (Voir Rameau de Sapin, 1920, p. 26).
- 7) Au Sud du plateau de Cornu, à 1148 m., un bloc de 1 mètre cube et quart (Voir Rameau de Sapin, 1920, p. 26).
- 8) Sur la place du Collège du Locle, autrefois, enfoui au haut du Chemin blanc, un bloc de protogine du Mont-Blanc de plus de 1 mètre cube (Saccard et Farre) (Voir R. de S., 1868, p. 34).
- 9) A la Corbatière, le plus gros bloc de la zone externe situé sur territoire neuchâtelois, déjà signalé par S. A. Deluc. C'est une arkésine ou plutôt un granit à hornblende écrasé et laminé provenant de la nappe de la Dent blanche. 1091 m. Il est marqué sur le 1/25000. Figuré dans le Rameau de Sapin de 1882, p. 3.
- 10) Au Corps de Garde, sur la route de la Chaux-de-Fonds à la Maison Monsieur (800 mètres d'altitude), un bloc de gneiss d'Arolla de 1 mètre cube environ (Saccard et Dühler).
- 11) A Sagne, près et au Nord de l'arête du Solmont (1140 m.), un bloc de schiste amphibolo-

lique de 1 mètre cube et demi, situé à 120 mètres au S.-O. de la ferme de Sogne (Saccard, Triloblet).

12) A la source de la Doua à Cormoret (760 m.) un bloc d'arkéosine de 2 à 3 m³ (Rollier).

13) A Jobert (arête de Chasseral), à 400 mètres au Sud de la ferme de ce nom, un bloc de gneiss d'Arolla de la nappe de la Dent blanche, de 25 à 30 mètres cubes, le plus gros et le plus élevé du Sura bernois, situé à 1295 m. d'altitude, dans un site magnifique, au milieu d'un pré adossé à l'arête de Chasseral. Il appartient à la Société des Sciences naturelles de Berne. Marqué sur le 1/25000.

14) Même situation, mais à 400 mètres à l'Ouest de la ferme de Jobert. Même provenance. Volume à peu près 1 mètre cube. Marqué sur le 1/25000.⁽¹⁾

15) Au droit de Sonceboz, au lieu dit « vers la Pompe », à 930 m., un bloc d'éclogite (?), d'après Aeberhardt, de 20 à 25 mètres cubes. C'est le seul des blocs signalés par Aeberhardt, que nous admettions comme appartenant à la zone externe.

16) Reverso du Montox sur Sorvillier (1200 m.), à 700 mètres à l'Ouest de Herz Chommet au Sud de Court, environ 6 mètres cubes. Marqué sur le 1/25000 (Rollier).

17) Au Bürenkopf, à 800 mètres à l'Est de la métairie Oberer Bürenberg, à 1231 m. d'altitude, au sommet d'une paroi de rocher. Marqué sur le 1/25000. (Rollier).

18) A l'envers de Herbetswil (Soleure), à 800 mètres d'altitude, un bloc d'arkéosine de 12 mètres cubes (Sang et Rollier).

19) A l'Ouest de Sängenbruck (Baehtelengraben), Bâle. Campagne, un bloc de conglomérat quartzifère, de 1 mètre cube et demi à 800 mètres d'altitude. (C'est le N° 29 de la liste Strübin et Kaeck).

*
* *
*

Depuis que ces lignes sont écrites, on me signale un bloc qui aurait plus d'un mètre cube, à la Ronde, territoire des Verrières, récemment déterré.

Aug. Dubois.

LE TUBE SONDEUR A SOUPAPE

Dans les étangs, la couche d'eau reposant sur la vase, de même que la partie superficielle de cette dernière, sont souvent peuplées d'animaux qui restent confinés dans cette zone relativement étroite. Il est en général assez difficile de prélever un échantillon de vase de surface sans qu'il soit plus ou moins mélangé aux matériaux sous-jacents. Les dragues ramènent à la surface des boues prises à des niveaux différents et confondues entre elles. Pour obvier à cet inconvénient, nous avons imaginé et fait construire, il y a quelques années, un petit appareil très simple, qui nous a toujours donné de bons résultats. Pensant qu'il pourrait, une fois ou l'autre, être utile à l'un des lecteurs du Rameau de Sapin d'en connaître la structure, nous en donnons une description aussi complète que possible.

Le tube sondeur à soupape (Fig. 1) se compose de deux cylindres emboîtés l'un dans l'autre et pourvus à leurs extrémités de pièces spéciales. Le cylindre externe, en fer ou en cuivre (Fig. 1 et 2, d) mesure 25 centimètres de long sur 33 millimètres de large. Ses deux bouts sont parfaitement plans et les parois doivent être assez épaisses pour supporter un évidement en pas-de-vis

(1) La carte au 1/25000 indique, à l'est de Jobert, un troisième bloc, qui existe encore, mais qui ne mesure que environ 1/2 mètre cube.

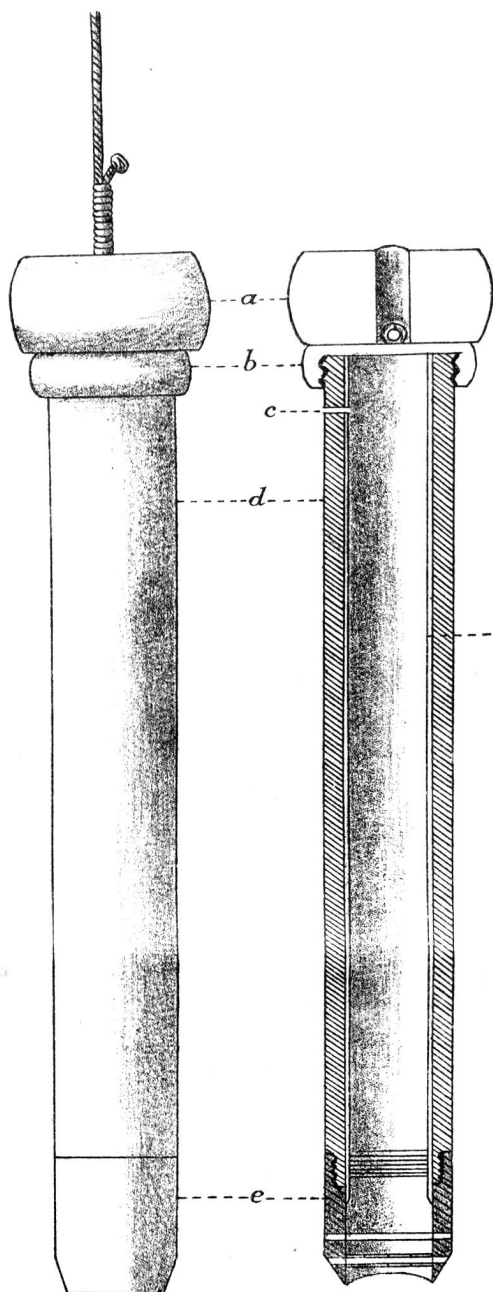


Fig. 1.

Fig. 2.



Fig. 3.

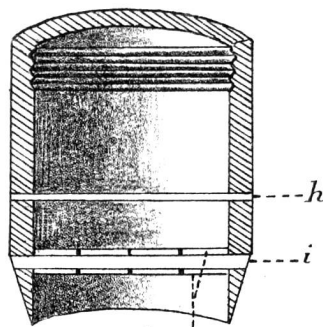


Fig. 4.

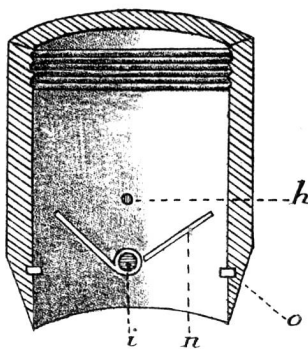


Fig. 5.

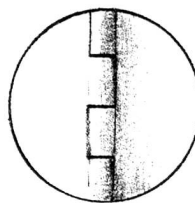


Fig. 6.

à chacune de ses extrémités. Ce cylindre peut être fermé en haut par un couvercle dont le pourtour est muni intérieurement d'un pas-de-vis correspondant à celui du tube (Fig. 1 et 2, b). Sur le milieu du couvercle est solidement soudé un anneau auquel est attachée la ficelle qui remonte la sonde de la profondeur. À l'extrémité inférieure du tube se trouve la pièce principale qui doit être en fer (Fig. 1 et 2, e). C'est une section de cylindre dont le diamètre est égal à celui du tube; sa longueur est de 37 millimètres

et les 10 millimètres inférieurs ont la paroi taillée en biseau afin de rendre le pourtour libre de cette pièce assez tranchant pour permettre à l'instrument de s'enfoncer sans difficulté dans la vase ou le sable (Fig. 4 et 5). À un centimètre au-dessus de ce pourtour, est fixée la soupape à charnière (Fig. 4, i, Fig. 5, n, Fig. 6), comprenant une broche transversale (Fig. 4, i), solidement encastrée par ses deux bouts dans le tube et logée dans le nœud de la pièce, constitué d'anneaux ou charbons fournis par les bords rectilignes des ailettes. Ces anneaux qui sont les bords repliés sur eux-mêmes, s'enclavent les uns dans les autres de façon à ce que chaque ailette puisse se mouvoir indépendamment de l'autre, sans cependant laisser entre eux un espace capable de livrer passage même aux particules ténues. Les deux ailettes se meuvent à la manière des ailes d'un papillon. Lorsque le sondeur, placé

verticalement, est au repos, les deux ailettes sont par leur propre poids, abaissées, horizontales, leurs bords venant s'appuyer sur deux petits crans d'arrêt (Fig. 5, o) situés l'un vis-à-vis de l'autre. Quand le sondeur commence à s'enfoncer dans la vase, celle-ci relève les deux ailes de la soupape et pénètre librement dans l'appareil. Afin que les deux ailettes, en prenant une position presque verticale, ne puissent s'accoler l'une à l'autre par leur face supérieure, il est fixé à 8 millimètres environ au-dessous de la broche de la soupape et parallèlement à elle, une mince tringle (Fig. 4, h) dont la présence est d'assurer l'abaissement des valves au moment du commencement de la montée du sondeur.

Le second tube, à paroi très mince (Fig. 2 et 3, g), ouvert à ses deux bouts, est engagé à frottement assez dur, dans le cylindre externe. Son extrémité supérieure doit toucher au couvercle b; son extrémité inférieure, dont le pourtour est légèrement taillé en biseau, afin de n'apporter aucune entrave à la montée des matériaux, arrive au niveau du pas-de-vis inférieur. Cette pièce est fendue sur toute sa longueur et les deux lèvres de la fente sont distantes l'une de l'autre par un intervalle d'environ 8 millimètres. Les deux tubes sont chacun percés en haut d'une fine ouverture (Fig. 2, c), elles doivent exactement être le prolongement l'une de l'autre lorsque l'appareil est prêt à fonctionner. Cet orifice sert à l'échappement de l'air pendant la plongée, puis de l'eau, lorsque l'instrument perce la vase ou le sable. Afin que le sondeur ait la force nécessaire pour s'engager dans ces derniers, on fait reposer sur son couvercle un ou plusieurs disques de plomb (Fig. 1 et 2, a) percés au centre d'un canal par lequel passe la ficelle attachée à l'instrument. Celui-ci fonctionne de la manière suivante : Dès qu'il est immergé, une succession de petites bulles d'air arrivant à la surface, indique qu'il se remplit d'eau, puis plus tard, une légère secousse ressentie par la main qui tient la ficelle nous avertit de son arrivée sur le sol dans lequel en général il pénètre; parfois on n'a plus l'impression du poids du sondeur, c'est que celui-ci a rencontré un corps résistant et la montée s'impose. Pendant la descente, les deux ailettes de la soupape sont inclinées vers le haut; pendant le trajet dans la vase, elles sont presque verticales; au moment où l'on tire sur la ficelle pour la montée, les matériaux contenus dans le tube interne ont une tendance à descendre, les deux ailettes s'abaissent et l'occlusion inférieure de l'instrument est complète. Une fois la sonde amenée à bord, on la tient un peu inclinée, l'extrémité inférieure plus élevée que le reste, puis on dévisse la pièce qui porte la soupape, on ferme à l'aide d'un bouchon l'extrémité du tube interne, puis la sonde est placée horizontalement, au moyen d'une pince on dégage le tube interne de l'externe. Si les matériaux récoltés sont en bouillie assez épaisse, on voit alors dans le cylindre leur superposition, telle qu'elle existait lorsqu'ils étaient en place et l'on peut ainsi facilement prélever des échantillons à des niveaux différents.

Explication des figures.

Fig. 1. Le sondeur, réduit de moitié. — **Fig. 2.** Coupe longitudinale médiane du sondeur. — **Fig. 3.** Le tube interne. — **Fig. 4.** Vue interne d'une moitié de la pièce terminale. La coupe passe par l'axe longitudinal de la broche de la soupape. Grandeur naturelle. — **Fig. 5.** Vue interne d'une moitié de la pièce terminale. La coupe sectionne verticalement la broche de la soupape. Grandeur naturelle. — **Fig. 6.** La soupape vue par dessus. Grandeur naturelle.

Dans toutes les figures, les lettres ont la même signification :

a, disque de plomb; b, couvercle du sondeur; c, orifice d'échappement; d, tube externe; e, pièce terminale; g, tube interne; h, barre d'arrêt; i, broche de la soupape; n, ailette de la soupape; o, crans d'arrêt sur lesquels reposent les ailettes abaissées.

M. Jaquet.

